

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2015

DÉMATÉRIALISATION DU JO - (N° 3122)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL9

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 2, supprimer le mot :

« une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.